

révise son Plan Local d'Urbanisme

1.1 LA PRÉSENTATION DU PLU

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) définit les modalités de gestion du sol, dans un souci de cohérence urbanistique et de qualité de vie pour les habitants.

Saint-Avé a approuvé son PLU en 2011. Il a fait l'objet de plusieurs modifications jusqu'alors. Le cadre réglementaire a évolué à la suite de l'adoption de nouvelles lois (ALUR, Climat et résilience...), le principe de la *Zéro artificialisation nette* et de l'approbation de documents supra-communaux. Afin de répondre aux nouveaux enjeux nationaux et locaux, il est essentiel de réviser le PLU.

LES THÉMATIQUES DU PLU



LE CONTENU DU PLU

1 Un rapport de présentation expliquant les choix retenus, à partir d'un diagnostic du territoire et de l'état initial de l'environnement. Il comprend également une évaluation environnementale.

2 Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Document stratégique, il est la pièce maitresse du PLU, fixant les orientations du projet en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme et également un objectif de modération de consommation d'espaces naturels et agricoles.

3 Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) définissent les principes d'aménagement sur des secteurs à enjeux ou thématiques stratégiques pour l'avenir de Saint-Avé.

4 Le règlement écrit et les documents graphiques. Ils fixent les règles d'utilisation du sol à l'échelle des zones du PLU : urbaines (U), à urbaniser (AU), agricoles (A) et naturelles (N).

5 Des annexes intégrant d'autres documents dont les règles s'imposent au PLU.

révise son Plan Local d'Urbanisme

1.2

LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE

Mars
2022

Diagnostic : état initial de l'environnement

Quelle est la situation actuelle ? Quelles sont les évolutions passées ?
Un état des lieux du territoire pour mieux comprendre les enjeux.

Juin
2023

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Quel territoire souhaitons-nous pour demain ? Quel avenir pour Saint-Avé ?
Une stratégie et des objectifs de développement à horizon 2035.

Fin
2023

Traduction réglementaire : règlement graphique et écrit et orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Comment atteindre nos objectifs ?
Définir des règles applicables en matière de droit des sols.

1^{er} semestre
2024

Phase administrative : arrêt du PLU en Conseil municipal, consultation des personnes publiques associées, enquête publique.

Analyse du PLU par les partenaires et la population afin d'assurer la prise en compte des objectifs et enjeux nationaux et locaux.

2nd semestre
2024

Approbation du PLU en Conseil municipal

Entrée en vigueur du PLU révisé.

S'INFORMER ET S'EXPRIMER

- Un registre de concertation est mis à disposition à la mairie ●
- Des réunions publiques sont organisées aux différentes étapes ●

À l'arrêt du PLU : le bilan de la concertation synthétise l'ensemble des outils de concertation mis en place tout au long de la procédure et rend compte des modifications apportées aux documents suite aux échanges avec la population.

Avant l'approbation du PLU : l'enquête publique se déroule sur un mois. Elle permet d'émettre un avis sur le document auprès du commissaire enquêteur, de proposer des modifications au document, etc.

SAINT-AVÉ EN CHIFFRES

11787

habitants en 2018
1681 habitants supplémentaires depuis 2008



5227

logements en 2018



1148

logements produits entre 2008 et 2018
soit environ 115 par an

4620

emplois en 2018
286 emplois supplémentaires depuis 2008



54,3%

des habitants sont présents dans leur logement depuis moins de 10 ans